

# Le II<sup>e</sup>me Congrès national suisse pour les intérêts féminins : le travail des sections

Autor(en): [s.n.]

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **9 (1921)**

Heft 129

PDF erstellt am: **26.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

taire belge, moins craintive de la concurrence pour ses sièges que de celle pour ses bulletins de vote, a encore accordé aux femmes l'éligibilité aux Conseils provinciaux et au Sénat, quand même elles ne possèdent pas encore l'électorat. Disposition bizarre, mais qui a été en vigueur deux ans durant de l'autre côté de la frontière belge, en Hollande. Et certains leaders du mouvement suffragiste néerlandais ont trouvé que ce n'était point mauvaise tactique que de débiter par l'éligibilité, l'électorat étant obtenu, disent-elles, beaucoup plus facilement ensuite. Chez nous, au contraire ce serait le meilleur moyen de tout faire échouer à nouveau, et si l'on veut sérier les progrès, il faudrait d'abord demander l'électorat sans l'éligibilité. Autre mentalité chez nos honorables.

Ailleurs encore que dans les trois pays dont nous venons de parler, l'idée marche ce mois. En Nouvelle-Galles du Sud, où 61 femmes ont été nommées juges de paix. En Argentine (quel vol à tire d'aile par-dessus les mers constitue une simple chronique suffragiste!) où la province de Santa Fé a reconnu aux femmes le suffrage municipal. En Uruguay, où les Chambres ont accueilli très-favorablement une proposition gouvernementale concernant le suffrage féminin. Aux Etats-Unis, où le président Harding s'est montré tout à fait disposé à admettre une délégation de la Ligue des femmes électrices à la Conférence internationale de désarmement. Au Canada, où une femme, Mrs Irène Palby, vient de recevoir un portefeuille dans le dernier remaniement ministériel. Au Japon, où l'Eglise presbytérienne de Tokio a élu sept femmes membres de son Synode (et ceci n'existe ni à Genève, ni à Neuchâtel, ni à Zurich!!) En Espagne, où M. Ramonones chef du parti libéral, a prononcé des paroles significatives à la Conférence générale, tenue à Valence, des Associations suffragistes de la péninsule. Il est vrai qu'en Terre-Neuve et dans l'Afrique du Sud, des échecs ont été d'autre part enregistrés. Mais, dans le large rythme de cette marée montante du progrès féministe, ces insuccès ne produisent pas d'autre effet que celui de la vague moins hardie, qui va moins loin que celle qui l'a précédée ou que celle qui la suivra, et qui se borne à effleurer le rocher que les autres prennent d'assaut...

En Suisse, enfin, un petit, oh! tout petit progrès durant ce mois. La liste des cantons à électorat féminin en matière ecclésiastique s'est augmentée d'une unité; le canton de Thurgovie. Avec la restriction toutefois, qui existe dans le canton de Berne: là seulement où les communes en prendront la décision. Le char du progrès ne chemine décidément pas chez nous à une allure d'automobile. Il ferait plutôt penser au chariot traîné par des bœufs de quelque roi mérovingien. Mais l'essentiel est qu'il arrive une fois au but...  
E. G.D.

## Le II<sup>me</sup> Congrès national suisse pour les intérêts féminins

*Le travail des Sections*

### I. La Femme et l'Education

« Les choses humaines se ramènent toutes en fin de compte à la *question éducative* », constate Leonhard Ragaz, abordant dans *la Suisse nouvelle* l'important et ultime chapitre de « l'Education nationale ». Que cela est profondément vrai! Nous l'éprouvons tout au long du Congrès de Berne; et nous gardons l'impression que l'œuvre centrale et durable de ce Congrès pourrait bien être de l'avoir mis en évidence comme tout à nouveau. Car ce n'est pas de la Section d'Education seulement, c'est

de toutes les Sections que partait le cri unanime, comme conclusion aux travaux les plus divers: « Une meilleure préparation de la femme! »

Section I, *la Femme et l'Economie domestique*: c'est l'importance primordiale du rôle de la femme, et par conséquent d'une préparation en vue de ce rôle, qui est soulignée. On réclame une *éducation* qui prépare la femme à remplir ce rôle au mieux, non seulement de ses intérêts à elle, mais des intérêts supérieurs de la famille et du pays. — Section II, *la Femme dans les Professions*: ici encore, sur toute la ligne: préparation, préparation! c'est-à-dire *éducation* meilleure, mieux adaptée aux besoins de la femme elle-même comme aux besoins de la profession, quelle qu'elle soit. — Section IV, *la Femme et le Travail social*: préparation toujours, avec les « Ecoles sociales » et pour la lutte contre les fléaux sociaux. Dans cette lutte même, place prépondérante donnée à l'*éducation* des masses en matière d'antialcoolisme, de guerre à la tuberculose, à l'immoralité, à la mortalité infantile. — Section V, enfin, *la Femme dans la Vie publique*: même constatation; la conquête des droits politiques et de tous les autres droits comportant l'accès à de nouvelles fonctions, c'est-à-dire à des devoirs nouveaux — qu'est-ce autre chose qu'une *éducation* progressive, de la femme d'une part, de l'ensemble de la nation d'autre part? La « lutte pour la paix », qui en est un chapitre et non des moindres, *éducation* encore, *éducation* plus que jamais, de la femme d'abord, et par elle des peuples. Si l'unité organique du Congrès est quelque part, elle est là; et c'est par là qu'il vivra, parce que c'est un appel irrésistible au travail.

Avant et depuis 1896 et le I<sup>er</sup> Congrès, on a fait ceci, obtenu cela. Oui, tant mieux, constatons-le avec joie. Mais n'en restons pas là: allons plus loin et surtout montons plus haut! La constatation renouvelée des besoins urgents de l'enfance, qui meurt et qui se détériore; de la jeunesse, qui dans sa détresse et son désarroi essaie de prendre en mains sa propre cause, ne sont-ce pas là, pour des cœurs de femmes, de tout puissants stimulants? L'enfance, la jeunesse: nos raisons mêmes de vivre et de travailler!

Et maintenant, à notre Section III! — section centrale à tous égards. Comme les autres, elle eut ses deux séances de section, complétées et couronnées par une séance plénière.

Le lundi, à l'ouverture des travaux, c'est M<sup>me</sup> de Steiger-Leggenger, de Küssnacht, qui parle de l'*Education par la mère*, et qui sur ce thème initial et fondamental nous apporte des observations justes et fines, des suggestions intéressantes. Pour elle, l'éducatrice naturelle de l'enfant est la mère, qu'aucun équivalent ne saurait remplacer. Mais la mère doit être préparée à sa vocation éducatrice, dans le domaine de l'éducation physique comme dans le domaine de l'éducation morale. M<sup>me</sup> Steiger voudrait que les moyens de préparation de la future mère fussent rendus obligatoires (écoles ménagères, écoles d'infirmières pour les soins physiques). Elle ajoute que l'organisation de l'entraînement à l'éducation morale reste à créer... et conclut: il faut convaincre le peuple entier de l'importance de l'éducation morale.

Puis intervient l'école et le rôle de l'école dans l'éducation. Tout d'abord l'école enfantine, facultative, montessorienne avec M<sup>lle</sup> M. Valli, de Bellinzona, frœbelienne avec M<sup>me</sup> Fischer-Martig, de Bâle.

Avec M<sup>lle</sup> Anna Keller, de Bâle, présidente de la Société des Institutrices, nous abordons l'école *primaire* obligatoire, avec M<sup>lle</sup> H. Stucki, de Berne, l'école *secondaire et supérieure*, avec M<sup>lle</sup> Marguerite Evard, Dr litt., professeur au Locle, *l'enseigne-*

ment post-scolaire ou complémentaire. Les trois rapporteurs envisagent l'école sous l'angle de la préparation à la vie et réclament en conséquence une refonte des programmes et surtout une inspiration nouvelle. Nous y reviendrons à propos de la séance plénière et des discussions. Autour de ces travaux de base, si l'on peut s'exprimer ainsi, quelques rapports sur des points spéciaux : M<sup>lle</sup> Borcard, de Rue, traite de l'enseignement des travaux manuels par les méthodes modernes ; M<sup>me</sup> la doctoresse Schutz-Bascho, de Berne, de l'éducation sexuelle, qu'elle remet à la famille — à l'école seulement à titre exceptionnel et comme pis-aller, — réclamant une préparation adéquate des parents et des maîtres par des médecins à la fois psychologues et pédagogues ; enfin, l'auteur de ces lignes clôt la série par quelques considérations sur l'éducation civique et nationale, ses buts et sa portée.

La séance plénière, fut présidée par M<sup>me</sup> Julie Merz, seconde vice-présidente du Congrès, qui donna tout d'abord et successivement la parole aux deux présidentes des séances de section, M<sup>lle</sup> E. Strub, institutrice à Interlaken, et M<sup>lle</sup> L. Schindler, institutrice à Bienne, pour de courts résumés de ces séances. Puis vint la pièce de résistance avec le travail de M<sup>lle</sup> M. Audemars, directrice de l'Ecole des Petits annexée à l'Institut Rousseau, sur les *Méthodes et Principes modernes d'Education*. « Le but primordial de l'éducation, dit-elle, doit être de stimuler les énergies spirituelles de l'enfant, de porter à son maximum son besoin d'activité dans une direction utile au perfectionnement de son individualité, laquelle individualité devra être mise par lui au service de la collectivité. L'école ne peut donc plus se contenter de remplir des cerveaux, elle doit s'organiser de façon à pouvoir former des cerveaux. Aussi, tout le problème de l'éducation et de l'instruction repose-t-il sur la connaissance psychologique de l'enfant, ses besoins, ses tendances, ses aptitudes. L'œuvre urgente qui s'impose à l'école est de former des esprits nouveaux en substituant au système actuel de punitions et de récompenses, qui pervertit les caractères, le principe de la discipline intérieure qui consiste à envisager l'enfant comme un collaborateur. L'éducation nouvelle réclame l'étroite collaboration des éducateurs de tous les degrés de l'enseignement, et en première ligne celle des parents. Pour réaliser intégralement cette œuvre de l'éducation nouvelle, il est urgent de donner aux éducateurs la préparation scientifique que comporte l'esprit nouveau. » Telle est en abrégé la substance de ce beau rapport, digne couronnement des travaux de la Section. Il nous reste à montrer à quel point il est d'accord avec les vœux formulés par les trois autres rapporteurs, que nous appellerons généraux de par l'envergure des sujets traités, M<sup>lles</sup> Keller, Stucki et Evard.

M<sup>lle</sup> Keller commence par constater que l'école publique s'est laissé pénétrer de matérialisme et que c'est ce qui la rend incapable d'exercer sur la jeunesse une influence éducatrice de quelque profondeur. Elle appelle les mères, et en général toutes les femmes, à la rescousse en leur qualité d'éducatrices-nées : à elles d'exiger l'école éducatrice, qui seule constitue une véritable préparation à la vie. L'humanité malade a besoin de trois choses : acceptation courageuse de la vie, fraternité agissante, joie au travail ; l'école peut et doit collaborer au renouveau nécessaire, mais pour remplir sa mission à cet égard, doit se réformer elle-même, dans son esprit et dans ses méthodes. Suit l'énumération très suggestive des principaux moyens. Tout cela réclame un esprit nouveau (nous rejoignons M<sup>lle</sup> Audemars) et M<sup>lle</sup> Keller ajoute que les autorités scolaires de surveillance doivent comprendre des femmes, parce que ce sont elles précisément qui ont l'œil pour ces choses. Elle déclare en outre que

les classes de jeunes filles ne doivent pas être des classes de garçons démarquées, rejoignant ici M<sup>lle</sup> Evard qui veut une féminisation de l'enseignement à tous les degrés. M<sup>lle</sup> Keller veut que là où les écoles sont mixtes, la dernière année obligatoire au moins soit basée sur le principe de la séparation des sexes, et la classe de jeunes filles placée sous une direction féminine. C'est aussi ce que demande instamment M<sup>lle</sup> Evard dans son « plan d'un enseignement complémentaire féminin ». Elle fait ressortir tout d'abord la dualité nécessaire de l'orientation féminine, qui sera *professionnelle* d'une part (que ce soit dans le sens d'un métier manuel ou d'une profession libérale), et *domestique* d'autre part, avec la double préparation ménagère et maternelle, cette dernière manquant encore presque partout. Les lacunes à combler pour la fillette dès l'école primaire sont relevées (on rejoint M<sup>lle</sup> Keller) : il faut rendre l'école active (*Arbeitsprinzip*), pousser davantage l'éducation affective et morale et donner une première préparation de science domestique, ne pas négliger la culture physique et l'art social. L'enseignement post-scolaire, féminin, obligatoire et gratuit, doit être organisé par les cantons avec subvention de la Confédération et durer deux ans dès la sortie de l'école primaire. On pourrait prévoir cinq heures hebdomadaires pour les citadines, huit semaines d'hiver avec trente heures hebdomadaires pour les campagnardes. La matière de cet enseignement, pratique d'abord, la théorie ne venant qu'ensuite, porterait sur : travaux manuels et couture, travaux ménagers et jardinage, préparation maternelle (périculture et pédagogie), préparation, civique, nationale et sociale, culture physique et art social. M<sup>lle</sup> Evard réclame l'enseignement des choses de la femme poussé jusque dans les hautes Ecoles et à l'Université pour former les entraîneuses. Comme la préparation du corps enseignant proprement dit à ce nouvel enseignement, elle prévoit les Ecoles sociales, certains cours universitaires, des cours spéciaux de vacances pour institutrices déjà en fonctions, etc.

De son côté et ayant en vue la jeune fille qui poursuit ses études à l'école secondaire — parfois dénommée supérieure, — M<sup>lle</sup> Stucki insiste d'abord sur la nécessité primordiale de la culture physique par la gymnastique et la pratique des jeux et des sports, le tout accompagné d'un enseignement de l'anatomie et de l'hygiène qui donne à la future mère possible un sentiment de responsabilité à l'égard de son corps. C'est ce que veut aussi M<sup>me</sup> Dr Schutz-Bascho. Passant de la santé physique à la santé morale, M<sup>lle</sup> Stucki insiste pour qu'on développe le sentiment et la volonté comme bases de celle-ci, en s'appliquant à faire naître la joie au travail et la joie de vivre. (On rejoint ici M<sup>lle</sup> Keller). Il faut faire une plus grande place au travail personnel en restreignant le nombre des leçons obligatoires et en supprimant ou réformant les examens. On développera ainsi le goût du travail créateur, tout en enseignant à lire dans la nature et dans la vie aussi bien que dans les livres. . . . Avoir soin d'orienter les leçons d'histoire et de littérature, de manière à développer la faculté de comprendre les problèmes actuels. Que l'on pense à préparer la jeune fille à la vie sociale par l'organisation de toute l'école (M<sup>lle</sup> Keller émet aussi ce vœu pour les classes primaires) et surtout par l'esprit qui y règne. Et que la femme — c'est le refrain unanime — exige une représentation équitable de son sexe dans le corps enseignant des écoles secondaires de jeunes filles (écoles normales, de commerce, complémentaires, etc.) et des gymnases mixtes.

N'est-il pas impressionnant de voir, de Bâle et de Genève, de Zurich et des montagnes neuchâteloises, pour ne rien dire de Berne et de Lausanne, avec les rapporteurs sur l'éducation

sexuelle et sur l'éducation civique — de voir, disons-nous, cette unanimité dans les vœux et dans les tendances du monde féminin en matière éducative.

Nous parlions, M<sup>lle</sup> Evard et moi-même, au nom de la Commission d'Education nationale de l'Alliance de Sociétés féminines suisses, à laquelle très aimablement le Bureau du Comité d'organisation du Congrès avait tenu à faire une place dans la Section III.

Comme conclusion à nos rapports sur *l'enseignement complémentaire féminin* et sur *l'éducation civique et nationale*, nous avons présenté et réussi à faire adopter, d'abord en séance de section, puis en séance plénière, les deux résolutions ci-après :

1<sup>o</sup> Le II<sup>me</sup> Congrès des Intérêts féminins exprime le vœu que tous les cantons organisent au plus vite — et imposent obligatoirement à toutes les jeunes filles — un enseignement post-scolaire de science domestique comprenant l'enseignement ménager complet et des cours et travaux de puériculture et d'éducation, à raison d'un demi-jour par semaine, pendant deux ans au minimum dès la sortie de l'école primaire, afin de préparer parallèlement chez la jeune fille la professionnelle et la mère future.

2<sup>e</sup> L'unanime constatation des rapporteurs du Congrès et des Sociétés de jeunes, relatives aux lacunes et desiderata de l'enseignement féminin paraît nécessiter un organe central facultatif.

Les grandes Associations féminines ne pourraient-elles le créer en obtenant l'appui des autorités fédérales et cantonales ?

Trop souvent, les vœux et les résolutions des Congrès demeurent lettre morte ou n'influencent que bien indirectement et à très-longue échéance les événements. C'est pourquoi la Commission d'Education nationale avait à cœur de poser tout au moins devant le Congrès, en réponse aux demandes unanimes et convergentes de réformes dans l'éducation, en particulier dans l'éducation des filles, cette suggestion d'un Conseil pédagogique ou d'un Secrétariat (*Zentralstelle*) pour la centralisation des vœux relatifs à l'éducation féminine et pour l'étude des voies et moyens propres à les faire passer dans la pratique. Après une courte discussion, le Congrès unanime est entré dans ces vues, en décidant de remettre à la Commission d'Education nationale de l'Alliance l'étude préalable de la question. C'est peu — et c'est beaucoup si nous savons ne pas laisser refroidir le bel élan d'enthousiasme et d'idéalisme qui fut la note dominante de tout ce II<sup>me</sup> Congrès des Intérêts féminins, et qui doit avoir été la grande récompense de ses initiatrices. E. SERMENT.

## II. La Femme dans les professions

Divers points ayant trait au travail professionnel de la femme furent traités dans la II<sup>me</sup> section <sup>1</sup> :

*La femme et les organisations professionnelles ; les salaires féminins ; les nouvelles carrières ouvertes aux femmes : l'activité professionnelle de la femme mariée ; la profession de garde-malade ; la femme peintre et sculpteur ; la femme dans la littérature.*

Dans l'étude sur *la femme et les organisations professionnelles*, différentes organisations, tant patronales qu'ouvrières, existant en Suisse, furent passées en revue. Le pourcentage des femmes syndiquées est très faible ; les femmes n'ont pas encore compris l'importance qu'il y aurait pour elles à s'organiser, soit en entrant dans des associations mixtes luttant pour les intérêts communs des travailleurs, soit en créant des organisations exclusivement féminines là où les intérêts de leur sexe exigent d'être spécialement défendus.

<sup>1</sup> Si je parle plus en détail de certains travaux, ce n'est pas un jugement de valeur que je porte ainsi, mais la simultanéité des conférences m'a forcément empêchée de suivre en détail chaque travail. V. DE M.

C'est parmi les travailleuses à domicile et les domestiques que l'organisation professionnelle a le plus de peine à exister.

Une des injustices qui nécessite l'organisation professionnelle de la femme, est le fait qu'à travail égal la femme est moins rétribuée que l'homme. On considère que son travail a un moindre valeur, qu'il est moins productif, la femme étant en état d' « infériorité ». Mais d'autre part, on paye moins la femme parce qu'on estime qu'elle a moins de besoins ; ne serait-ce pas pour cela que le travail féminin aurait un moindre rendement ? en d'autres termes, une nourriture insuffisante serait une des causes du taux inférieur des *salaires féminins*. Puis beaucoup de femmes considèrent le travail comme une activité temporaire dont elles n'auront plus besoin une fois mariées, elles n'apprennent pas leur métier assez à fond et les salaires ne peuvent alors s'élever au niveau de ceux qui rétribuent un travail résultant d'un bon apprentissage. Dans le travail à domicile, un salaire équitable est plus difficile à appliquer. On se heurte au « truck system », aux nombreux intermédiaires, etc.

Pour que la femme puisse soutenir la concurrence masculine et que son travail soit apprécié à sa juste valeur, il faut lui chercher de *nouvelles branches d'activité* qui mettent en lumière ses capacités. Et pour que la femme qui travaille soit bien logée et bien nourrie, il faut procurer aux femmes isolées de la campagne et de la ville, un « home » convenable, adapté aux exigences de la vie moderne.

Les conditions sociales et économiques obligent la *femme mariée* à entrer dans la vie professionnelle ; là on doit bien reconnaître qu'elle est capable d'un travail productif, alors que le travail de la ménagère est considéré à tort, comme improductif. Il est très difficile pour la femme mariée de concilier son travail de ménagère et sa profession ; on pourrait lui rendre la tâche plus facile en apprenant non seulement aux jeunes filles, mais aussi aux garçons à aider dans le ménage ; en développant les crèches, les assurances maternelles, les associations de ménagères, etc...

Une profession bien féminine est celle de *garde-malade*. Mais une opinion erronée fait croire que cette profession est accessible à tout le monde. Il faut en relever le niveau, et que celles qui s'y livrent aient une éducation ad hoc. Les heures de travail sont dans cette profession encore trop considérables, les congés pas assez fréquents. Il faudrait des lois et un diplôme d'Etat pour en régulariser les conditions.

Enfin, dans le domaine de l'*art*, la femme a aussi joué chez nous un rôle intéressant, mis en lumière par M<sup>mes</sup> Contat, Ruth Waldstetter et M<sup>lle</sup> Naville.

M<sup>lle</sup> Bloch, de Zurich, dans la séance plénière de la section II fit un tableau très complet de *l'activité professionnelle de la femme*. D'après les statistiques fédérales de 1910, plus de 516.000 femmes ont une profession déterminée dans les domaines suivants : industrie, arts et métiers, commerce, économie domestique, agriculture, enseignement, soins aux malades, œuvres sociales, administrations publiques, science, beaux-arts, arts appliqués.

Valérie de MORSIER.

## III. La Femme dans la vie publique

En considérant le programme touffu du Congrès, et en songeant aux femmes de toutes tendances qu'il attirerait, on pouvait se demander à quel point cette assemblée serait réactionnaire, ou ouvertes aux idées nouvelles. La suffragiste la plus exigeante a pu en revenir satisfaite et encouragée : dès la séance d'ouverture, et par la vive et courtoise passe d'armes entre notre présidente nationale M<sup>lle</sup> Gourd et M. Chuard, Conseiller

fédéral, la question du suffrage féminin fut placée au cœur du Congrès, et, dès lors, vivifia et anima toutes les discussions.

La section *V: la femme dans la vie publique*, présidée avec distinction par M<sup>lle</sup> Dutoit attira un auditoire qui, par moments, remplissait l'Aula de l'Université. M<sup>lle</sup> Gerhard fit d'abord l'historique de l'activité politique, forcément restreinte, des femmes suisses. N'ayant à leur disposition que le droit de pétition, elles en usèrent, à partir de 1870, notamment pour réclamer leur admission aux études universitaires (Genève), pour obtenir le droit de tutelle (Zurich), et, par la suite, s'enhardissant, elles firent circuler des pétitions de plus grande envergure, à l'occasion du Code civil, des lois fédérales sur les fabriques et sur l'assurance-maladie, et du Code pénal en préparation. Ces pétitions visent un domaine restreint: celui de la femme et de l'enfant. Mais le progrès est sensible, depuis le jour où, en 1872, on contestait aux femmes le droit bien précaire de présenter une pétition, jusqu'en 1921, où nous les voyons, à Genève, déclancher une initiative populaire pour revendiquer l'égalité politique. La marche avant sera encore plus rapide à l'avenir, grâce à l'organisation toujours meilleure des forces féminines. M<sup>lle</sup> Gerhard passe en revue l'activité des femmes soit comme membres des tribunaux professionnels, soit comme fonctionnaires, journalistes, soit encore dans les rares partis politiques qui les acceptent.

Puis, M<sup>lle</sup> Porret esquisse un plan d'action, en vue d'obtenir l'égalité politique dans notre pays: les revendications s'exerceront dans le domaine cantonal, avant de se porter sur le terrain fédéral; plutôt que de procéder par étapes, on visera les droits politiques complets, en s'assurant le concours de représentants de tous les partis politiques.

L'activité de la femme dans l'Eglise est étudiée par M<sup>lle</sup> Richard. Les femmes sont électrices dans 18 des 26 Eglises nationales et libres, qui ont répondu à l'enquête à laquelle elle s'est livrée. Dans 9, elles sont éligibles; et ce degré, contre lequel subsistent certaines préventions, sera infailliblement et logiquement gravi bientôt. Enfin, la femme s'achemine de plus vers les ministères ecclésiastiques, et vers le pastorat qui en est le couronnement. Cette dignité devra d'ailleurs être parfaitement équivalente pour l'homme et pour la femme.

C'est à cette même conclusion qu'aboutit M<sup>lle</sup> Gutknecht, vicairie à Zurich, dans son rapport sur la femme pasteur. La carrière ecclésiastique doit être ouverte à tous ceux, hommes et femmes, qui s'y sentent appelés. A chacun de répondre selon ses forces à cette vocation, et la femme pasteur ne doit pas être soumise à aucune restriction qui serait motivée par sa nature.

Enfin, une activité qui répond aux instincts profonds de la femme, c'est la lutte pour la paix. Les femmes veulent la paix, comme le constate M<sup>me</sup> Ragaz. Mais que font-elles pour cela? Elles agissent, dit-on et disent-elles, comme éducatrices. Mais élever en vue de la paix des enfants destinés à vivre dans un monde organisé pour la guerre, c'est éveiller en eux un idéal que la vie tuera. La femme, pacifiste de nature, doit travailler à réformer la vie publique, doit donc réclamer avec insistance sa complète émancipation politique.

Ainsi, dans la variété de ces discours résonne toujours la même note: la femme, être humain, ne peut plus admettre de restrictions à ses facultés. Disposée à en user pour le bien public, elle entend les exercer librement, et ne céder à personne le soin de les limiter et de discerner son devoir.

Ces principes inattaquables mèneront loin les femmes, toujours plus nombreuses et plus décidées, qui s'en inspirent. Le

Congrès de Berne aura puissamment servi à les répandre; et plus que jamais, les suffragistes peuvent aller de l'avant avec confiance.

E. P.

(A suivre.)

**AVIS IMPORTANT.** — Nous avons le plaisir d'informer nos lecteurs que, pour répondre aux nombreuses demandes qui sont parvenues depuis un mois au Comité du Congrès, la publication des **Actes du Congrès de Berne** a été décidée, et va s'effectuer assez rapidement pour que le volume puisse paraître avant Noël, constituant ainsi le meilleur cadeau pour toutes celles — et tous ceux! — qu'intéresse le mouvement féminin suisse, en même temps qu'une mine inépuisable de documents de premier ordre indispensables aux travailleurs féministes et sociaux. On peut dès aujourd'hui souscrire à ce volume auprès du Secrétariat du Congrès, Falkenweg, 9, Berne, au prix de **6 fr. 80** l'exemplaire (un fort volume de 500 pages cartonné, avec couverture artistique). La souscription sera close le **15 janvier 1922** (le Secrétariat ne peut garantir l'envoi avant Noël que des volumes qui lui auront été commandé avant le 15 décembre) et le prix en librairie sera porté à **8 fr. 50**. Tous les rapports seront publiés dans la langue dans laquelle ils ont été prononcés.

## De-ci, De-là...

La Fédération internationale pour le développement de l'Enseignement ménager, dont l'Office central est à Fribourg, consciente de l'importance capitale de l'économie domestique, a décidé de tenir à Paris, du 18 au 21 avril 1922, un 3<sup>me</sup> Congrès international de l'Enseignement ménager, avec Exposition de mobilier, matériel et méthodes (l'Enseignement ménager. Ce Congrès sera la suite des importants Congrès de Fribourg (1908) et de Gand (1913).

Il s'est constitué à Paris un Comité national français pour l'organisation sur place de ce Congrès, sous la présidence de M. Champellier de Ribes, son Bureau est 23, rue Bertrand, Paris.

Pour mener à bien, en ce qui nous concerne, cette tâche importante, on fait appel à la collaboration active des amis de l'enseignement ménager et de tous ceux qui, par une préparation rationnelle et complète de la jeune fille et de la femme, veulent aider à la restauration et à la consolidation de la famille.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Office International de l'Enseignement ménager, à Fribourg.

\* \* \*

Le Secrétariat romand d'Hygiène morale et sociale a tenu, le 6 octobre dernier, son assemblée générale à Lausanne. Il s'est préoccupé d'abord de sa situation financière, le budget établi pour 1922 soldant par un déficit qui exigera de la part des Associations affiliées un effort plus considérable pour soutenir cette indispensable institution; puis a élu un nouveau Bureau, neuchâtelois cette fois, le Bureau vaudois ayant décliné toute réélection (président, M. le Dr R. Chable (Neuchâtel); vice-président, M. le prof. Perrenoud (La Chaux-de-Fonds). Le secrétaire général, M. Maurice Veillard, a ensuite donné d'intéressants renseignements sur la question de la réglementation cinématographique, les conclusions de l'étude faite par le Secrétariat et adoptées par les Sociétés affiliées (nous rappelons que cette étude a paru presque intégralement dans le *Mouvement: Réd.*) ayant été entièrement approuvées par le II<sup>me</sup> Congrès international pour la protection de l'enfance à Bruxelles. Enfin, l'Assemblée a entendu deux rapports de M. Graz et de M<sup>lle</sup> May Combe, l'un sur le sursalaires familial, l'autre sur les infirmières visiteuses, le Secrétariat mettant ces deux questions à son ordre du jour cet hiver.

N. D. L. R. Nous ne donnons pas ici de résumé de ces rapports, ces sujets étant assez importants pour mériter à eux seuls une étude complète. Nous espérons pouvoir y revenir plus longuement sous peu.

\* \* \*